



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
12.03.2013

L'an deux mille treize et le dix huit mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/7

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents** : Mr RASKOPF, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mme RAHOU,

**Secrétaire** : Mme ESPIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Boudes*

**AFFECTATION DES  
RESULTATS BUDGET  
DU SERVICE DES  
EAUX**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2012 du budget du service de l'eau se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2011	- 18 969,87 €
Résultat de l'exercice 2012	- 12 200,80 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 31 170,67 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

Solde des restes à réaliser	0 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>31 170,67 €</b>

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat reporté 2011	+ 156 212,79 €
Résultat de l'exercice 2012	+ 94 696,86 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 250 909,65 €</b>

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 31 170,67 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 31 170,67 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2013 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que la différence, soit la somme de 219 738,98 € sera reprise au budget primitif 2013, article 002, "excédent d'exploitation reporté".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 31 mai 2013  
Jacques LASSERRE  
Maire